

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 09/09/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 22/09/2014

Délibération n° D-2014-356

**Bilan de l'opération Participation pour Voie et Réseaux (PVR)
Impasse des Gardénias - Fixation du nouveau montant et
remboursement du trop perçu**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

**Bilan de l'opération Participation pour Voie et
Réseaux (PVR) Impasse des Gardénias - Fixation du
nouveau montant et remboursement du trop perçu**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 22 septembre 2006, le Conseil municipal a instauré la PVR impasse des Gardénias conformément à l'article L 332-11-1 du Code de l'urbanisme.

Le montant prévisionnel des travaux d'équipements publics était estimé à 144 204,99 € et la participation calculée au m² de surface de terrain à 9,76 €/m².

Les travaux d'aménagement de ces équipements publics sont aujourd'hui achevés et le bilan de l'opération permet d'arrêter le coût des travaux à 83 015,42 €. La participation calculée au m² de terrain aménagé est donc de 5,18 €/m².

Un permis de construire a été délivré sur cette opération et a fait l'objet du versement de la PVR conformément à la délibération du 22 septembre 2006.

Il convient donc de fixer le montant de PVR de l'opération impasse des Gardénias qui sera appliqué aux futures autorisations d'urbanisme à 5,18 €/m² et de rembourser le trop perçu au titulaire du permis de construire délivré selon le détail indiqué dans le tableau ci-joint, savoir :

PC 08X0130 :

PVR versée	14 847,00 €
PVR exigible	7 324,52 €
Trop perçu à rembourser	7 522,48 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- fixer le montant de la PVR impasse des Gardénias à 5,18 €/m² ;
- autoriser le remboursement des sommes trop perçues pour un montant total de 7 522,48 € selon les modalités ci-dessus exposées ;
- préciser que la somme correspondante est inscrite au budget principal de la commune.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT